

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
NIF : 000116001715484
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES
N° ***/MOD/ONA/2018**

L'Office National de l'Assainissement lance un Appel d'Offres National ouvert avec exigence de capacités minimales N° *****/MOD/ONA/2018, en vue de retenir une entreprise ou groupement d'entreprises pour la réalisation de la station d'épuration des eaux usées de la ville de ADRAR Wilaya de ADRAR d'une capacité de 155 000 EH, par le procédé boues activées à faible charge.

CONDITION D'ELIGIBILITE

Pour que l'offre soit éligible, les soumissionnaires doivent répondre aux conditions minimales d'éligibilité suivantes, et ce conformément à l'article **3.2 de l'instruction aux soumissionnaires**.

Soumissionnaire seul :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises nationales ou de droit Algérien doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique selon les codes **34-705 ou 34-708 et 34-709** relatifs respectivement aux traitements des eaux et équipements électromécaniques et hydrauliques, **catégorie VII** ou plus.

Deuxième condition C2 : Capacités financières

Les soumissionnaires doivent fournir une attestation de solvabilité bancaire.

Troisième condition C3 : Capacités techniques

- Avoir réalisé ou participé à la réalisation du **Génie civil, la fourniture et montage des équipements** :

- Une (01) station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à 46 500 Eq.h.

Ou

- Une station de traitement ou de déminéralisation ou de dessalements d'eau de mer d'un débit supérieurs ou égal à 7 000 mètre cube par jour.

Ou

- Une station de lagunage aérée de capacité égale ou supérieur à 40 000 Eq.h.

Les attestations de bonne exécution pour des prestations réalisées par le soumissionnaire « Génie civil ou fourniture des équipements et montage », dans des projets distincts peuvent être cumulées est considérée comme une référence est prise en compte pour justifier la condition d'éligibilité C3.

Soumissionnaire en groupement :

1/- Le Chef de file considéré comme membre du groupement majoritaire doit répondre aux conditions suivantes :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises nationales ou de droit Algérien doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique selon les codes **34-705 ou 34-708 et 34-709** relatifs respectivement aux traitements des eaux et équipements électromécaniques et hydrauliques, **catégorie VII** ou plus.

Deuxième condition C2 : Capacités financières

Une attestation de solvabilité bancaire.

2/- Les membres du groupement doivent répondre aux conditions suivantes :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises nationales ou de droit Algérien partenaires, doivent disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale Hydraulique ou Travaux Publics, avec dans ce cas Hydraulique en activité secondaire, **catégorie VI** au minimum.

3/- Le chef de file ou l'un des membres doit répondre à la condition C3 :

Troisième condition C3 : Capacités techniques

- Avoir réalisé ou participé à la réalisation du **Génie civil, la fourniture et montage des équipements**

- Une (01) station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à 46 500 Eq.h.

Ou

- Une station de traitement ou de déminéralisation ou de dessalements d'eau de mer d'un débit supérieurs ou égal à 7 000 mètre cube par jour.

Ou

- Une station de lagunage aérée de capacité égale ou supérieure à 40 000 Eq.h .

Les attestations de bonne exécution pour des prestations réalisées par le soumissionnaire « Génie civil ou fourniture des équipements et montage », dans des projets distincts peuvent être cumulées est considérée comme une référence est prise en compte pour justifier la condition d'éligibilité C3.

Le retrait du cahier des charges se fera sur présentation d'un reçu de virement d'un montant de trente mille dinars (30 000 DA) au compte N°003-00638-301141300058 ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem.

Le cahier des charges pourra être retiré dès parution du présent avis d'appel d'offres auprès du bureau des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA) sis au :

**Carrefour Sidi Arcine, route de Baraki – Alger - Algérie
BUREAU DES MARCHES**

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière qui seront insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, et ce conformément à l'article 16 de l'instruction aux soumissionnaires.

Ces trois enveloppes seront mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui comporte la mention suivante :

OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT

"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALES"

N°***/MOD/ ONA/2018**

**REALISATION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES DE LA VILLE DE ADRAR
WILAYA DE ADRAR**

**« À NE PAS OUVRIR QUE PAR LE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES
OFFRES »**

Le délai accordé aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de quarante cinq (45) jours à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou BOMOP ou le Portail des Marchés Publics.

La date de dépôt des offres au siège de la Direction Générale de l'ONA correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres avant **12 Heures**.

. Si le jour du dépôt des Offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos l'égal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.

La date d'ouverture des offres correspond au dernier jour du délai de préparation des offres à **13 heures**.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant « la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois » à partir de la date de l'ouverture des plis.

Pour plus détails sur le contenu des plis veuillez consultez notre site :

www.ona.dz/www.ona-dz.com

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU
OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT
NIF : 000116001715484
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES
N° ***/MOD/ONA/2018**

L'Office National de l'Assainissement lance un Appel d'Offres National ouvert avec exigence de capacités minimales N° *****/MOD/ONA/2018, en vue de retenir une entreprise ou groupement d'entreprises pour la réalisation de la station d'épuration des eaux usées de la ville de ADRAR Wilaya de ADRAR d'une capacité de 155 000 EH.

CONDITION D'ELIGIBILITE

Pour que l'offre soit éligible, les soumissionnaires doivent répondre aux conditions minimales d'éligibilité suivantes, et ce conformément à l'article **3.2 de l'instruction aux soumissionnaires**.

Soumissionnaire seul :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises nationales ou de droit Algérien doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique selon les codes **34-705 ou 34-708 et 34-709** relatifs respectivement aux traitement des eaux et équipements électromécaniques et hydrauliques, **catégorie VII** ou plus conformément au décret exécutif n° 14-139 du 20 Joumada Ethania 1435 correspondant au 20 avril 2014 portant obligation pour les entreprises, groupes d'entreprises et groupements d'entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics de certains secteurs d'activités d'être titulaires du certificat de qualification et de classification professionnelles.

Deuxième condition C2 : Capacités financières

Les soumissionnaires doivent fournir une attestation de solvabilité bancaire.

Troisième condition C3 : Capacités techniques

- Avoir réalisé ou participé à la réalisation du **Génie civil, la fourniture et montage des équipements** :

- Une (01) station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à 46 500 Eq.h.

Ou

- Une station de traitement ou de déminéralisation ou de dessalements d'eau de mer d'un débit supérieurs ou égal à 7 000 mètre cube par jour.

Ou

- Une station de lagunage aérée de capacité égale ou supérieur à 40 000 Eq.h .

Les attestations de bonne exécution pour des prestations réalisées par le soumissionnaire « Génie civil ou fourniture des équipements et montage », dans des projets distincts peuvent être cumulées est considérée comme une référence est prise en compte pour justifier la condition d'éligibilité C3.

Les références justifiant la condition C3 doivent être accompagnées d'attestations de bonne exécution délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés.

Soumissionnaire en groupement :

1/- Le Chef de file considéré comme membre du groupement majoritaire doit répondre aux conditions suivantes :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises nationales ou de droit Algérien doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle valide à la date d'ouverture des plis, dans le domaine de l'hydraulique selon les codes **34-705 ou 34-708 et 34-709** relatifs respectivement aux traitement des eaux et équipements électromécaniques et hydrauliques, **catégorie VII** ou plus.

Deuxième condition C2 : Capacités financières

Une attestation de solvabilité bancaire.

2/- Les membres du groupement doivent répondre aux conditions suivantes :

Première condition C1 : Capacités professionnelles

Les entreprises nationales ou de droit Algérien partenaires, doivent disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle activité principale Hydraulique ou Travaux Publics, avec dans ce cas Hydraulique en activité secondaire, **catégorie VI** au minimum conformément au décret exécutif n° 14-139 du 20 Jourmada Ethania 1435 correspondant au 20 avril 2014 portant obligation pour les entreprises, groupes d'entreprises et groupements d'entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics de certains secteurs d'activités d'être titulaires du certificat de qualification et de classification professionnelles.

3/- Le chef de file ou l'un des membres doit répondre à la condition C3 :

Troisième condition C3 : Capacités techniques

- Avoir réalisé ou participé à la réalisation du **Génie civil, la fourniture et montage des équipements**

- Une (01) station d'épuration des eaux usées urbaines de type biologique de capacité égale ou supérieure à 46 500 Eq.h.

Ou

- Une station de traitement ou de déminéralisation ou de dessalements d'eau de mer d'un débit supérieurs ou égal à 7 000 mètre cube par jour.

Ou

- Une station de lagunage aérée de capacité égale ou supérieure à 40 000 Eq.h .

Les attestations de bonne exécution pour des prestations réalisées par le soumissionnaire « Génie civil ou fourniture des équipements et montage », dans des projets distincts peuvent être cumulées est considérée comme une référence est prise en compte pour justifier la condition d'éligibilité C3.

Les références justifiant la condition C3 doivent être accompagnées d'attestations de bonne exécution délivrées par les Maîtres d'Ouvrage concernés.

Le retrait du cahier des charges se fera sur présentation d'un reçu de virement d'un montant de trente mille dinars (30 000 DA) au compte N°003-00638-301141300058 ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem.

Le cahier des charges pourra être retiré dès parution du présent avis d'appel d'offres auprès du bureau des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA) sis au :

Carrefour Sidi Arcine, route de Baraki – Alger - Algérie
BUREAU DES MARCHES

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière qui seront insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, et ce comme suit :

DOSSIER DE CANDIDATURE : le dossier sera constitué et constitué des pièces suivantes :

pièce A1 - La déclaration de candidature datée et signée.

pièce A2 - La déclaration de probité datée et signée.

pièce A3 - Une copie du statut de l'entreprise.

pièce A4 - Les pouvoirs du (ou des) signataires(s) avec les preuves juridiques habilitant le (ou les) signataires (s) à présenter une offre et exécuter le Marché au nom de l'entreprise

pièce A5 - Le certificat de qualification et de classification professionnelle conforme aux exigences mentionnées dans

les conditions d'éligibilité. Ce certificat doit être valide à la date d'ouverture des plis .

pièce A6 - Les références professionnelles telles qu'exigées par le cahier des charges justifiées par des attestations

de bonne exécution délivrées par les Maîtres d'Ouvrages concernés.

pièce A7 - Les bilans financiers des trois dernières années (2014,2015 et 2016) visés par l'administration fiscale.

pièce A8 - Attestation de solvabilité bancaire.

pièce A9 - Moyens humains comportant notamment :

Les curriculum vitae. Parmi les informations clés, doivent figurer pour chacun, les titres, les positions, le nombre d'années d'expérience les diplômes et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre des diverses missions

- Diplôme ou titre équivalent ;
- Attestations de travail dûment signées par les employeurs.

pièce A10 - L'attestation de visite des lieux.

pièce A11 - Le protocole d'accord du groupement liant les diverses entreprises. Ce document devra indiquer la nature du groupement conjoint, en précisant pour chaque entreprise l'importance de sa participation en pourcentage et la désignation du chef de file du groupement. Ce document devra également exposer l'organisation d'ensemble du groupement en précisant le rôle et l'étendue de la participation de chacune des entreprises participantes, ainsi que la répartition détaillée des tâches physiques et financières pour chaque membre du groupement.

Ce document n'est pas obligatoirement notarié au moment du dépôt de l'offre.

Pièce A12 : Une note indiquant les moyens matériels du candidat comportant notamment

- La liste du matériel par type et puissance appuyée par les copies des cartes grises pour le matériel roulant et facture d'achat pour le matériel non roulant si le matériel est une propriété du service cocontractant le cas échéant spécifier s'il s'agit d'une location ou d'un leasing .

I. OFFRE TECHNIQUE :

Pièce B01: Déclaration à souscrire datée et signée

Pièce B02: Caution de soumission supérieure à 1% du montant de l'offre en TTC en DA .

Pièce B03: Le Cahier des Clauses Générales Administratives et Financières (CCGAF) et l'Instruction aux Soumissionnaires(IS) paraphée à chaque page et signée en dernière page avec la mention manuscrite "LU et ACCEPTE".

Pièce B04: Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à chaque page et signé en dernière page avec la mention manuscrite "LU et ACCEPTE".

Les signatures et les paraphes doivent porter l'identité du signataire et l'empreinte du cachet officiel de la société.

Pièce B05 : Le mémoire technique comprenant les documents suivants :

Pièce B05.1 - Le plan d'organisation de l'entreprise permettant d'assurer le management du projet dans sa globalité, ainsi que l'organigramme fonctionnel propre au projet qui mettra en évidence le personnel d'encadrement

Pièce B05.2 - Une note sur les impacts environnementaux et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre par le service cocontractant durant la phase travaux.

Pièce B05.3 – Un descriptif général des travaux à réaliser et leur mode d'exécution ainsi qu'une interprétation de l'étude Géotechnique. Ce descriptif concernera :

- 1) Ouvrages de génie civil,
- 2) Bâtiments annexes
- 3) Aménagements d'ensemble (voiries, réseaux divers, aménagements paysagers...)

Pièce B05.4 - les dispositions prises en phase chantier en ce qui concerne :

- **La protection des ouvrages,**
- **Le phasage des travaux,**

La nappe phréatique (s'il y a lieu).

Pièce B05.5- La documentation des différents équipements : le soumissionnaire joindra à son offre les fiches descriptives détaillées et l'intégralité de la documentation des fournisseurs de façon à permettre au service contractant de juger de la qualité du matériel retenu.

La présentation de ce document sera soignée

Pièce B05.6 - Le dossier des plans des installations format A1 comprenant :

- 1) Le plan général des installations au (1/500ème).
- 2) Les plans des différents ouvrages (1/100ème).
- 3) Les plans d'aménagement des bâtiments (1/100ème).
- 4) Les plans généraux de génie civil.

Pièce B.05.7 Programme chronologique détaillé faisant notamment apparaître les interférences entre entreprises de génie civil, seconds œuvres, équipements ainsi que l'agencement des opérations et les chemins critiques.

Pièce B06 - Liste complète des moyens matériels prévus pour les différentes tâches décrites dans le calendrier (type, immatriculation, puissance, âge, nombre, rendement, etc.)

OFFRE FINANCIERE :

Pièce C1- La Soumission datée et signée par le fondé de pouvoir dans le cas d'un groupement.

Pièce C2- Le bordereau des prix. Pour chaque prix ,le soumissionnaire devra faire correspondre le montant en toutes lettres. Ce document sera paraphé à chaque page et signé en dernière page.

Pièce C3- Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli paraphé à chaque page et signé en dernière page.

Pièce C4- Le sous détail de chaque prix unitaire rempli paraphé à chaque page et signé en dernière page.

Ces trois enveloppes seront mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui comporte la mention suivante :

OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT

"APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES"

N°***/MOD/ ONA/2018**

**REALISATION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USSES DE LA VILLE DE ADRAR
WILAYA DE ADRAR**

« À NE PAS OUVRIR QUE PAR LE COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »

Le délai accordé aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de quarante cinq (45) jours à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou BOMOP ou le Portail des Marchés Publics.

La date de dépôt des offres au siège de la Direction Générale de l'ONA correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres avant **12 Heures**.

. Si le jour du dépôt des Offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos l'égal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.

La date d'ouverture des offres correspond au dernier jour du délai de préparation des offres à **13 heures**.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant « la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois » à partir de la date de l'ouverture des plis.